



# Commune d'Oiselay-et-Grachaux

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 24 février 2022

Conseillers municipaux présents : Christelle Cuenot, René Gruhier, Michel Maschino, Julien Olivier, François Carquigny, Marie-Jo Pialat, Mylène Griset-Mesnier, Lucie Baudier, Marie-Jo Pialat, Julien Olivier, Carlos Madeira Branco.

Secrétaire de séance : Lucie Baudier.

Conseiller excusé : Germain Bilat

Madame le Maire déclare le quorum atteint et la séance ouverte.

### I. Autorisation pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement.

Il est demandé aux conseillers d'autoriser Mme le Maire à payer, de manière anticipée, les dépenses d'investissement réalisées en début d'année 2022 avant le vote du BP 2022 (dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent comme le prévoit l'article L.1612-1 CGCT).

***Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Mme le Maire à engager, liquider et mandater, de manière anticipée, les dépenses d'investissement 2022.***

### II. Etude sur la mise à disposition d'un terrain ou d'un local pour l'ACCA

Genèse : En date du 12.12.2021, un courrier du Président de l'ACCA a été adressé en Mairie.

Le 29.01.2022 une réunion a eu lieu en Mairie en présence de Christelle CUENOT, Éric PIDANCET (Trésorier ACCA) - GUILLAUME Yves (Vice Président ACCA).

L'ACCA d'Oiselay-et-Grachaux c'est : 27 actionnaires (dont 7 d'Oiselay-et-Grachaux), un Fermage annuel de 1 800 € versé à la commune.

La majorité des membres de l'ACCA communale désire bénéficier d'un lieu de dépouille neutre qui ne soit chez aucun des actionnaires. Actuellement la dépouille se fait chez M. JASMIN Marcel, Président. Ce local serait occupé de la ½ septembre au 31 janvier de chaque année.

Ci-dessous les 2 propositions faites par les membres de l'ACCA.

→ Proposition 1 : Local de la pétanque (de la ½ septembre au 31 janvier)

→ Proposition 2 : mise à disposition d'un terrain sur Grachaux- pour installation d'une structure mobile.

Aucune autre proposition n'a été faite par les membres du conseil.

***Le conseil municipal appuie l'hypothèse n°2 sur la mise à disposition d'un terrain. Il est proposé de recevoir l'ACCA pour échanger sur la mise en œuvre et /ou éventuellement une autre proposition.***

### III. Délibération de principe pour adhésion à la fondation du patrimoine

Cette adhésion est libre et n'engage en rien la commune, hormis la cotisation de 55 €. Ce n'est en aucun cas une condition pour ouvrir une souscription aux profits de travaux pour un monument. L'adhésion permet à la commune de recevoir la lettre annuelle du patrimoine. Adhérer à la fondation illustre le soutien de la commune aux actions de la fondation dans sa globalité.

***Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adhérer à la fondation du patrimoine.***

#### **IV. Dernière version devis des travaux de voirie 2021**

Suite à la réunion de chantier qui a eu lieu le mercredi 9 février 2022 sur site avec les représentants d'Ingénierie 70, Germain BILAT, Christelle CUENOT, René GRUHIER et Michel MASCHINO la décision a été prise de ne pas réaliser le merlon en bas du chemin neuf et de la voie de chaux.

Une évacuation par des tuyaux de 600 qui traversent la chaussée et qui mènent l'eau au travers de la décharge sont privilégiés car plus en adéquation avec l'orientation des travaux à prévoir sur le chemin neuf.

***Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le devis présenté à hauteur de 66 900 €.***

#### **V. Devis travaux Chemin des Plues**

Des travaux de dérasement, scarification, remise en forme des accotements, fourniture, mise en œuvre de tout-venant, mise en place de bicouche sur le chemin rural des PLUES en limite communale avec Bonnevent-Velloreille qui assurera les travaux sur sa partie communale sont proposés.

Le devis des travaux s'établit à hauteur de 8 077, 20 €.

***Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le devis présenté à hauteur de 8 077 € TTC.***

***La variante caniveaux béton (450 € HT non inclus dans le devis) est validée également à l'unanimité si, et seulement s'il est possible de mettre en place une entente avec la commune voisine de Bonnevent-Velloreille sur l'entretien du dit caniveaux dans le cadre d'une convention. Si cette variante est retenue, le montant total du devis sera de 8 617 € TTC.***

#### **Points divers :**

- Préparation du budget 2022 : Présentation et discussion sur les réalisations 2021 et propositions de budget 2022,
- Proposition de créneaux de 2h30 pour la tenue des bureaux d'élection soit 4 bureaux pour chaque tour d'élection,
- Syndicat de voirie de la croisée : Départ de Mathieu Jasmin du syndicat et vote sur la sortie de la commune d'Oiselay-et-Gracahux du syndicat le 16 mars prochain.
- Mise à disposition du périscolaire pour associations extérieures : la délibération actuelle ne le permet pas, le conseil ne souhaite pas la modifier. La location devra se faire à titre privé par l'organisateur, ce dernier devra s'acquitter du tarif en vigueur.



Le Maire,  
Christelle CUENOT